

ENSEIGNEMENT ET APPRENTISSAGE DE LA REGLE D'ACCORD DU PARTICIPE PASSE CONJUGUE AVEC L'AUXILIAIRE AVOIR : LE CAS DES FULAPHONES

Issa DIALLO

Département de Linguistique et Langues Nationales/CNRST
Ouagadougou-BURKINA FASO

RESUME

Le participe passé conjugué avec l'auxiliaire avoir s'accorde en genre et en nombre avec le complément d'objet direct quand celui-ci est placé avant le verbe. L'application de cette règle d'accord est d'une grande difficulté pour les élèves fulaphones apprenant le français comme langue seconde. Si la difficulté peut être d'ordre pédagogique, elle est également liée à la mauvaise interprétation des termes *avant* et *après* utilisés pour traduire la position syntaxique du complément d'objet par rapport au verbe. Aussi, pour une meilleure assimilation de la règle, proposons-nous dans le présent article, de tenir compte non seulement de la conception de l'espace et du temps en fulfulde, mais également de l'expression linguistique de la localisation du complément d'objet par rapport au verbe.

Mots clés : Apprentissage, enseignement, espace, français, fulfulde, locatif, participe passé, temps.

ABSTRACT

The past participle conjugated with the auxiliary **have** agrees in gender and number with the direct object complement when placed before the verb. The applying of this rule by the fulfulde speaking pupils forces a great difficulty when they learn French as second language. If the difficulty can be pedagogical, it is also linked to the bad interpretation of the terms **before** and **after** used to show the syntactical position of the direct object complement compared with the verb. Also for a better assimilation of the rule, we intend this article is meant not only to take into account not only the conception of space and time in fulfulde, but also the linguistic expression of localization of the object complement compared with the verb.

Key words : Learning, teaching, space, French, fulfulde, locative case, past participle, time.

INTRODUCTION

L'orthographe française n'est pas des plus simples. Catach (1998 : 96) dira même que «l'orthographe du français est une orthographe difficile et elle le restera».

Sans revenir sur les difficultés de l'orthographe que l'histoire de la langue française pourrait expliquer en partie, ni sur les nombreuses réformes visant à les amoindrir, nous conviendrons seulement avec Romain, H. cité par Catach (1998 :101) que «l'orthographe joue, dans le système scolaire actuel, un rôle ségrégatif important, incompatible avec une

démocratisation effective de l'enseignement. Elle pèse très lourd dans les décisions de redoublement comme dans le dossier d'admission en 6^e».

L'orthographe française présente encore plus de difficultés pour les apprenants du français, langue seconde. Quelques unes des difficultés sont celles relatives à l'accord du participe passé conjugué avec l'auxiliaire avoir. Alors quelles propositions pour les surmonter ? Pour répondre à la question, nous avons procédé à l'analyse des traces écrites des enseignants et des fautes relevées sur deux cents copies de dictée et de rédaction d'élèves des classes de cours moyen deuxième année et de sixième, dont la langue première est le fulfulde.

1. Les règles d'accord du participe passé conjugué avec l'auxiliaire avoir

L'accord du participe passé conjugué avec l'auxiliaire avoir est édicté par une règle orthographique qui est formulée différemment d'un auteur à un autre, même s'ils s'inspirent tous d'une même instruction officielle. Pour Boudou, B. (1995: 16), le participe passé conjugué avec l'auxiliaire avoir «s'accorde en genre et en nombre avec le complément d'objet direct quand celui-ci est placé avant le verbe... il reste invariable quand le complément d'objet est placé après le verbe ou quand il n'y a pas de complément d'objet». Quant à Le Bescherelle (1990 : 304), pour «les verbes qui forment leurs temps composés avec avoir, le participe passé s'accorde en genre et en nombre avec le complément d'objet si celui-ci est placé avant le verbe».

La règle d'accord du participe passé conjugué avec l'auxiliaire avoir que l'on retrouve dans les traces écrites des élèves est tirée, en substance, des nombreuses règles de grammairiens, différentes les unes des autres dans leur formulation car espérant toutes, d'une manière ou d'une autre, être plus simples, facilement assimilables. Malgré tout, l'enseignement et l'apprentissage de l'accord du participe passé ne sont pas sans difficultés puisque les fautes d'accord sont toujours légion.

2. Les difficultés d'accord du participe passé conjugué avec l'auxiliaire avoir

Les élèves de cours moyen et des classes de 6^e des lycées et collèges récitent par cœur la règle d'accord du participe passé conjugué avec l'auxiliaire

avoir. Malheureusement, ils n'arrivent pas à l'appliquer : ils sont confrontés à des difficultés qui se situent au niveau des enseignements et au niveau des apprentissages.

2.1 Les difficultés d'enseignement de l'accord du participe passé conjugué avec l'auxiliaire avoir

A la lecture et à l'analyse des leçons sur l'accord du participe passé conjugué avec l'auxiliaire avoir, il se dégage des concepts clés comme *genre*, *complément d'objet*.

Le genre, écrit Dubois, J. (1973 : 229), «est une catégorie grammaticale reposant sur la répartition des noms dans des classes nominales, en fonction d'un certain nombre de propriétés ...». Or, comme le fait remarquer Lyons, J. (1970: 219), du point de vue logique, «la reconnaissance du genre en tant que catégorie grammaticale est indépendante de toute association sémantique particulière qui pourrait être établie entre le genre d'un nom et les propriétés physiques ou autres des personnes ou objets dénotés par ce nom.»

Aussi, connaître le genre d'un mot pour accorder convenablement le participe passé en genre, relèverait-il de la maîtrise que l'élève a du français. Autrement, rien ne lui permet de dire «le recrue» au lieu de «la recrue».

Par contre la grammaire permet à l'élève de trouver plus facilement le complément assumant la fonction objet dans la phrase. En effet pour reconnaître un syntagme en fonction objet, il est très souvent demandé à l'élève de poser la question *quoi ? qui ? qu'est-ce que ?* comme c'est le cas dans l'exemple ex.1 suivant :

- (ex.1). Il regarde une fleur.
Il regarde quoi ? (Qu'est-ce qu'il regarde ?) une fleur.
Donc : «fleur» est complément d'objet.

L'identification du complément d'objet par une question n'est pas sans problème. En effet en ex.2, on peut également poser la question *quoi ?* sans pour autant que «femme» soit un complément d'objet.

- (ex.2). Il deviendra une femme.
Il deviendra quoi ? Une femme.

Quoique «femme» réponde à la question *quoi ?* dans l'exemple ex.2, «femme» est attribut du sujet et non complément d'objet du verbe.

Pour éviter de poser la question *quoi ?* qui du reste est maladroite, les enseignants font intervenir des critères de reconnaissance que l'on retrouve dans leurs livres de grammaire, notamment dans celui de Mauffrey, A et Cohen, I. (1987: 61). Trois critères de reconnaissance du complément d'objet y sont dégagés :

- le COD n'est pas déplaçable ;
- le COD peut être remplacé par les pronoms *le, la, les, l'* ;
- le COD devient le sujet de la même phrase au passif, quand la transformation passive est possible.

Les trois critères de reconnaissance du complément d'objet direct identifiés par Mauffrey, A et Cohen, I. ne sont également pas suffisants. C'est pourquoi certains enseignants prendront en compte les nombreux critères de Le Bescherelle (1984 : 78-85) qui sont de deux ordres : deux critères sémantiques et six critères formels¹.

D'une façon générale, les critères de reconnaissance du complément d'objet identifiés par les uns et les autres prennent en compte le non déplacement du complément d'objet. Or, si le complément d'objet n'est pas déplaçable, que pourrait-on dire de «que» en ex.3 que l'on retrouve en ex.4 repris par «enfant».

(ex.3). Les enfants que j'ai vus te recherchaient.

(ex.4). J'ai vu les enfants qui te recherchaient.

En remontant jusqu'à la grammaire traditionnelle, nous ne serons pas mieux éclairé.

Ne dit-elle pas que l'on appelle «complément d'objet le syntagme nominal complément du verbe qui désigne l'être ou la chose qui subit l'action faite par le sujet» Dubois, J. et al., (1973 : 344) ! C'est le cas en ex.5 où Paul est effectivement complément d'objet, donc subissant l'action de frapper.

(ex.5). Pierre frappe Paul.

Pourtant en ex.6, «gifle» est aussi un complément d'objet quoiqu'il ne subisse pas l'action faite par le

sujet. C'est même le sujet «Paul» qui subit l'action. N'est-ce pas là une confusion de paliers d'analyse : le terme sujet relève de la syntaxe, l'action relève de la sémantique.

(ex.6). Paul reçoit une gifle.

En somme, l'élève des classes de cours moyen et de sixième n'est suffisamment armé ni pour reconnaître le complément d'objet, ni pour reconnaître son genre, d'où les difficultés d'enseignement de l'accord du participe passé conjugué avec l'auxiliaire avoir.

A ces difficultés d'enseignement de l'accord du participe passé, viennent se greffer des difficultés d'apprentissage.

2.2. Les difficultés d'apprentissage de l'accord du participe passé

Les règles d'accord du participe passé sont recopiées par les élèves dans leurs cahiers de leçon sans faute. Pourtant son application pose toujours des problèmes. C'est qu'aux difficultés liées à l'enseignement, s'ajoutent celles liées à l'apprentissage.

Pour identifier les difficultés d'apprentissage de l'accord du participe passé conjugué avec l'auxiliaire avoir, nous avons procédé de nouveau à l'analyse des traces écrites des enseignants, à la compréhension qu'en ont les élèves, et des fautes commises par ces derniers.

L'analyse des traces écrites et des fautes des élèves, mais également de la compréhension de ce qu'ils apprennent fait ressortir l'emploi récurrent des termes «avant» et «après» dans la formulation des règles d'accord du participe passé conjugué avec l'auxiliaire avoir. Ces termes sont utilisés pour localiser la position du complément d'objet par rapport au verbe.

¹ Les critères formels qui sont aussi nombreux que variés sont suivis d'exemples assez explicites. Les 6 critères sont les suivants : 1. Le COD n'est pas supprimable, 2. Le COD n'est pas déplaçable, 3. Le COD joue un rôle dans la transformation passive, 4. On peut remplacer le COD par un pronom, 5. Le COD est un complément direct. 6. On ne trouve jamais de COD après le verbe être.

Dans les traces écrites, les exemples de types 7 et 8 ci-dessous sont légion. Il sera écrit qu'en ex.7, le complément d'objet «cantatrice» est placé après le verbe alors qu'en ex.8, il est placé avant le verbe.

(ex.7). J'ai entendu la cantatrice chanter.

(ex.8). La cantatrice que j'ai entendue chanter.

Les analyses des fautes relevées sur les copies de dictée et de rédaction font ressortir des difficultés de compréhension qui ne permettent pas aux élèves récitant la règle d'accord du participe passé par cœur de l'appliquer convenablement, même s'ils arrivent à identifier le complément d'objet¹, son genre et son nombre.

Quand bien même l'accord du participe passé serait bien enseigné de sorte que les règles ne puissent souffrir d'aucune équivoque pour l'apprenant dont la première langue est le français, il reste entendu que pour bon nombre de fulaphones, il n'est pas aisé de comprendre en quoi le complément d'objet «cantatrice» est placé «après» et non «avant» le verbe en ex.7 ; de la même façon, ils ne comprendraient pas en quoi «cantatrice» est placée «avant» et non «après» le verbe en ex.8. En somme, que faut-il entendre par «avant» et «après» ?

En de nombreux domaines et à un certain âge, l'apprenant d'une langue seconde raisonne avec des termes de la langue première. Il se pose alors le problème des interférences linguistiques d'où l'ambiguïté dans l'interprétation des termes «avant» et «après» par les élèves fulaphones des classes de cours moyen et de sixième. C'est d'ailleurs à ce niveau que se situe leur difficulté majeure expliquant la non maîtrise de l'accord du participe passé conjugué avec l'auxiliaire. Pourtant cet accord pourrait s'appréhender plus aisément en partant de la conception de l'espace et du temps chez les fulaphones, comme nous le verrons dans la proposition pédagogique ci-dessous.

3. Proposition pédagogique

Les difficultés d'enseignement et d'apprentissage de l'accord du participe passé conjugué avec l'auxiliaire avoir semblent résider essentiellement à trois niveaux :

- la reconnaissance du complément d'objet ;
- la détermination du genre du complément d'objet ;
- l'identification de la position du complément d'objet par rapport au participe passé.

La reconnaissance du complément d'objet et la détermination de son genre semblent poser des problèmes qui ne sont pas spécifiques aux seuls apprenants du français, langue seconde.

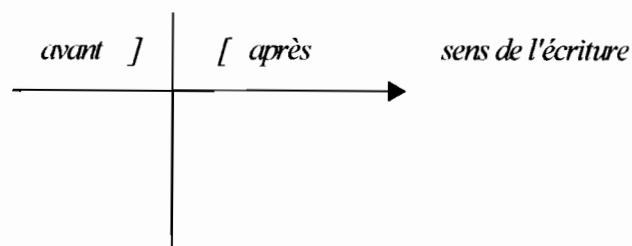
C'est pourquoi les propositions pédagogiques pour un meilleur enseignement et apprentissage de l'accord du participe passé se limiteront à la seule position du complément d'objet par rapport au verbe, laquelle position est exprimée par les termes «avant», «après» ou leurs pseudo équivalents qui sont respectivement «devant», «derrière».

L'examen des copies de dictée et de rédaction des élèves fulaphones révèle une confusion dans l'interprétation du positionnement du complément d'objet.

Aussi dans l'esprit de bon nombre d'élèves fulaphones, la localisation des termes d'une phrase se ferait-elle dans le sens de l'écriture : ici, de la gauche vers la droite.

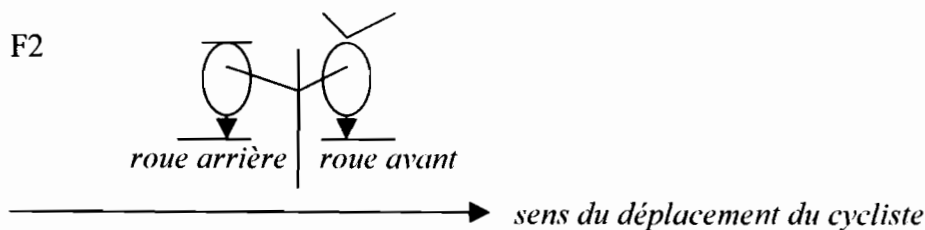
C'est ainsi que le sujet «Pierre» est placé avant le complément d'objet Paul en F1, tout comme «cour» est placé après école.

F1 **Pierre** a frappé **Paul** lorsque la maîtresse quittait la **cour** de **L'école** pour rejoindre sa famille.



¹ Parfois les élèves ont des difficultés à identifier le COD car se contentant très souvent de poser la question *quoi ? qu'est-ce que ?* Aussi, dans l'exemple «il est voleur» n'hésiteront-ils pas à poser la question «il est quoi ?». La réponse la plus plausible étant «voleur», ils concluent que «voleur» est un COD.

Par ailleurs pour d'autres fulaphones, le sens donné au locatif «avant» doit être rattaché à son sens le plus communément admis que l'exemple pris sur les roues de la bicyclette permet d'illustrer (cf. F2). En effet la bicyclette est un moyen de locomotion familier à la quasi-totalité des familles burkinabé. L'une de ses roues est appelée roue «avant» et la seconde, roue «arrière».



Dans le sens du déplacement de la bicyclette, *roue avant* signifie la «roue de devant» par opposition à la *roue arrière* signifiant «roue de derrière», du moins dans l'entendement du burkinabé, y compris les enseignants que nous avons rencontrés. Ici, le sens donné à «avant» est donc différent de celui qui est fonction du sens de l'écriture.

Qu'il s'agisse du positionnement des termes de la phrase par rapport au sens de l'écriture ou par rapport au sens du déplacement du cycliste, le problème posé reste celui de la localisation dans l'espace.

Par rapport à la conception du temps chez le fulaphone, «avant» se traduirait par *ga□a'* qui en fulfulde, signifie également «derrière». Il est l'antonyme de «yeeso» qui signifie «devant».

- *ga□a / boyal / dontooje / o / dilli* «Il est parti après le chant des coqs»
après / cri / coqs / il / est parti
- *ga□a / am / o / joo□ii* «Il est assis derrière moi»
derrière / mon / il/est assis
- *yeeso / am / o / joo□ii* «Il est assis devant moi»
devant / mon / il/est assis

En somme lorsqu'il s'agit d'exprimer la postériorité, les fulaphones utilisent «*ga□a*» qui, curieusement, est employé partout ailleurs comme locatif signifiant en français «derrière».

C'est donc tout le contraire de ce qui se passe en français où, en tant que locatif, «avant» signifie «devant» et en tant que temporel, il permet d'exprimer l'antériorité. Il en résulte ainsi une possible interférence linguistique chez l'apprenant de la seconde langue qui passera de l'axe du temps à celui de l'espace comme le révèle le tableau suivant :

¹ *ga□a* employé comme temporel signifie curieusement «après». C'est également le cas dans d'autres langues africaines comme le mooré où «poore» signifierait derrière en tant que locatif et «après» en tant que temporel.

Nature des axes	Expressions	Français	Français
Axe du temps	antériorité	avant	- ¹
	postériorité	après	ga□a
Axe de l'espace	localisation (avant)	devant	yeeso
	localisation (après)	derrière	ga□a

Dans le tableau ci-dessus, «après», tout comme «derrière», se traduisent en fulfulde par «ga□a». Or, ce qui en français, dans de nombreux cas, est considéré comme placé «derrière», est en fulfulde, placé «devant». Autrement, en français, un complément placé «avant» le verbe est un complément placé «devant» le verbe alors qu'en fulfulde, un complément placé «avant» le verbe est un complément placé «derrière» le verbe.

Il y a donc une possible confusion dans l'interprétation de la position d'un terme syntaxique par rapport au verbe, d'une langue à une autre, d'où l'interférence linguistique que pourrait développer l'apprenant du français, seconde langue.

L'interférence linguistique aurait comme conséquence le transfert, voire la généralisation de l'emploi de «ga□a» qui est tantôt locatif, tantôt temporel, chaque fois qu'il s'agira de «avant». Ce transfert ne permet pas une bonne compréhension de la règle d'accord du participe passé conjugué avec l'auxiliaire avoir qui veut qu'il y ait accord avec le complément d'objet si ce dernier est placé «avant» le verbe et seulement «avant».

La proposition pédagogique consistera donc à lever toute équivoque dans l'emploi des termes de positionnement du complément d'objet par rapport au verbe dans la formulation de la règle d'accord.

Il faudra alors proscrire les termes «devant» et «derrière» au seul profit de «avant» et «après», ce qui évitera toute confusion entre la localisation dans le temps et celle dans l'espace.

Aussi, «avant» et «après» doivent-ils être compris comme tels en référence à eux-mêmes, et toute autre allusion à «ga□a» proscrite. C'est dire que l'enseignant doit s'assurer que les concepts

«avant» et «après» sont bien assimilés par les apprenants avant de passer à l'enseignement de l'accord du participe passé conjugué avec l'auxiliaire avoir.

CONCLUSION

Comme tous les autres élèves du cours moyen et des classes de 6^e des lycées et collèges, les fulaphones commettent des fautes d'accord du participe passé conjugué avec l'auxiliaire avoir. Ces fautes sont aussi bien inhérentes aux règles d'accord y afférentes qu'à leur formulation par les enseignants qui accordent une place importante à la position du complément d'objet direct par rapport au verbe, laquelle position est exprimée parfois par des pseudo locatifs prêtant ainsi à confusion dans l'esprit du fulaphone dont le français est une langue seconde.

Aussi, l'enseignement de l'accord du participe passé mérite-t-il d'être enrichi de critères de reconnaissance plus idoines du complément d'objet direct. En outre l'apprentissage des nombreuses règles d'accord, loin de se limiter aux simples répétitions par cœur, doit tenir compte de l'expression linguistique de l'espace et du temps chez le fulaphone. C'est à ce prix que l'on arrivera à une assimilation plus facile des règles d'accord avec une réduction maximale des interférences linguistiques.

¹ Inexistant sauf sous forme de périphrase ou de phrase.

BIBLIOGRAPHIE

1. **Boudon, (B.), 1995.** *L'accord du participe passé*, Profil n° 501, Hatier, Paris.
2. **Catach, (N.), et alii, 1980.** "L'enseignement de l'orthographe", Dossiers didactiques, Nathan.
3. **Catach, (N.), 1998.** *L'orthographe*, 8e édition, Que sais-je ? n°685, PUF.
4. **Cuq, (J.-P.), 1992.** "Français langue seconde : un point sur la question", in *Etudes de linguistique appliquée*, n° 88, Paris, Didier Erudition.
5. **Diallo, (I.), 2002.** "De l'harmonisation de l'orthographe des constituants syntaxiques du fulfulde, Science et Technique, Série Lettres, Sciences Sociales et Humaines", V. 23, n°1/2, CNRST, Ouagadougou.
6. **Dubois, (J.) et alii, 1973.** *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse.
7. **Feral Carole de Gandon, (F. M.), 1994.** "Appropriation du français dans le sud du Cameroun", in *Le français en Afrique noire. Faits d'appropriation*, n°104, pp 37-48.
8. **GAK, (V. G.), 1976.** *L'orthographe du français, essai de description théorique et pratique*, SELAF, Paris.
9. **Jaffré, (J.-P.) et alii.** "Orthographes, des systèmes aux usages", n° 140, Dominos, Flammarion.
10. **Jaffré, (J.-P.), 1992.** *Didactique de l'orthographe*, Hachette.
11. **Le Bescherelle, 1984.** *La grammaire pour tous*, Paris, Hatier.
12. **Lyons, (J.), 1970.** *Linguistique générale. Introduction à la linguistique théorique*, Paris, Larousse.
13. **Mauffrey, (A.) et alii, 1987.** *Grammaire française*, Paris, Hachette.
14. **Tourneux, (H.) et alii, 1994.** *L'Ecole dans une petite ville africaine*, Paris, Karthala.